Réf. Farde e-Assemblées : 2304183

N° OJ : 142

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019

Objet : Bibliothèque Elisabeth Carter.- Déménagement suite aux travaux STIB pour la station Toots Thielemans.- Contrat de bail.

Le Conseil communal,

Considérant les travaux du chantier STIB pour la station Toots Thielemans;

Considérant que la bibliothèque ne peut rester au boulevard Lemmonier 132 et doit avoir vidé les lieux pour le 01/06/2020;

Considérant qu'un pacte entre la Ville et la Région de Bruxelles-Capitale existe, que celui-ci prévoit que la STIB prend à sa charge l'ensemble des frais relatif à l'enménagement de la Bibliothèque dans les nouveaux locaux, le déménagement, ainsi que les travaux et le loyer de la Bibliothèque;

Considérant qu'après de multiples recherches de locaux, il apparait que l'ancien commerce "Galerie du Meuble" dont notamment la partie du n°122 (= bâtiment au milieu, vue depuis la rue) semble correspondre pour la Bibliothèque Carter (Rez + mezzanine = 192 m² + Caves = 145 m²);

Considérant que divers travaux devront être exécutés et ce avant de pouvoir ouvrir la bibliothèque au public, la location prendra cours le 01/02/2020 en vue de pouvoir quitter le Palais du Midi au plus tard pour le 01/06/2020;

Considérant que le contrat de bail est conclu pour une durée déterminée de trois ans à compter du 01/02/2020 jusqu'au 31/01/2023. Au plus tard trois mois avant la fin de la période de bail convenue, le locataire et le bailleur peuvent convenir par écrit de prolonger le contrat de bail pour une période supplémentaire à déterminer ultérieurement;

Considérant que le loyer de base est fixé à 2.380,00 EUR (Deux mille trois cent quatre-vingt) par mois et est à payer au plus tard le premier jour ouvrable de chaque mois. Le loyer est automatiquement, sans aucun avertissement du bailleur, lié à l'évolution de l'indice de santé, de sorte que le montant est ajusté annuellement proportionnellement au 1er février selon la formule suivante: Loyer de base x nouvel indice / indice de départ
= nouveau loyer;

Considérant l'avis juridique;

Sur proposition du Collège et Bourgmestre;

ARRETE:

Article 1er.- Suite aux travaux STIB pour la station Toots Thielemans, le déménagement de la Bibliothèque Carter du Palais du Midi, boulevard Maurice Lemonnier 132 à 1000 Bruxelles vers le boulevard Maurice Lemonnier 122 à 1000 Bruxelles, est adopté.

Article 2.- Le contrat de bail entre la firme WISIAN B.V.B.A., numéro d'entreprise BE 0448.736.747, dont le siège social est situé à 1000 Bruxelles, Boulevard Maurice Lemonnier 122, représentée par Madame Frieda De Kerf, gérante, et la Ville de Bruxelles, pour une durée de 3 ans à partir du 01/02/2020, est adopté.

Annexes :

AE1- Bibliothèque Carter: Contrat de bail Lemonnier 122 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)